

PARTENAIRES ET RÔLES

IDENTIFICATION DES ACTEURS	ACTION	ORGANISME REPRÉSENTANT SIGNATAIRE
ECO-ORGANISME	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilise et informe les différents acteurs sur les conditions de collecte des GSIU. - Coordonne les actions de l'ensemble des acteurs de la filière, de la collecte, jusqu'au traitement final des GSIU. - Organise et réalise les opérations de récupération et de traitement des GSIU collectés. - Développe des procédés visant à optimiser les conditions de collecte, de récupération et de traitement des GSIU. 	A.D.I.Valor
METTEURS EN MARCHÉ FABRICANTS ET IMPORTATEURS...	<ul style="list-style-type: none"> - Initie la démarche avec l'aide d'A.D.I.Valor, participent aux actions de collecte et regroupent les contributions financières des utilisateurs qui financent la collecte et le traitement. 	CPA
DISTRIBUTEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Organisent et réalisent la réception, le regroupement et le stockage des GSIU qu'ils ont distribués dans l'attente de leur récupération, en vue du traitement final, organisé par A.D.I.Valor. - Informent les utilisateurs des conditions de collecte : préparation, lieux, dates. - Dispensent un conseil allant dans le sens d'une meilleure gestion des GSI par les utilisateurs. - Répercute l'éco-contribution facturée par le metteur en marché à l'utilisateur. 	COOP de FRANCE FNA CPA
SYNDICATS, ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS, CHAMBRES D'AGRICULTURE ET AUTRES ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	<ul style="list-style-type: none"> - Appuient localement la mise en place des collectes. - Communiquent auprès des agriculteurs et des entreprises agricoles sur les bonnes pratiques de la filière et le déroulement des collectes, et auprès du grand public. - Dispensent un conseil allant dans le sens d'une meilleure gestion des déchets par les utilisateurs. 	FNSEA LEGUMES DE FRANCE ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MELON (AIM) ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA)
AGRICULTEURS ET AUTRES ENTREPRISES AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> - Préparent et entreposent les GSIU sur l'exploitation selon les recommandations d'A.D.I.Valor. - Déposent les GSIU aux dates et lieux qui leur sont indiqués par leurs fournisseurs. - Contribuent financièrement à la démarche par le paiement d'une éco-contribution à leur fournisseur. 	LEGUMES DE FRANCE AIM FNSEA